RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00079
Numéro SIREN : 825 008 253
Nom ou dénomination : ABILAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2022 sous le numéro de dépôt 4452

SARL ABILAN
64240 MACAYE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	14 221	4 980	9 241	3 089	6 152	199.18
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	544 850	809	544 041		544 041	
	Installations techniques, matériel et outillage	496 107	128 571	367 536	331 114	36 422	11.00
	Autres immobilisations corporelles	691 003	165 783	525 220	175 850	349 370	198.67
	Immobilisations en cours	15 019		15 019		15 019	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 410		1 410	1 410		
	Total II	1 762 624	300 143	1 462 482	511 478	951 004	185.93
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	119 216		119 216	81 290	37 926	46.65
	En-cours de production de biens	204 607		204 607	107 230	97 377	90.81
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	7 272		7 272		7 272	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	344 681		344 681	246 721	97 960	39.70
	Autres créances	94 493		94 493	114 017	19 524-	17.12-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	69 682		69 682	351 797	282 115-	80.19-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 931		5 931	3 739	2 192	58.64
	Total III	845 882		845 882	904 794	58 912-	6.51-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 608 507	300 143	2 308 364	1 416 272	892 092	62.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 410
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

CS CONSEIL

SARL ABILAN
64240 MACAYE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	500	9 500	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	72 276	46 299	25 977	56.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 669	35 477	19 808-	55.83-
	Subventions d'investissement	34 390	23 390	11 000	47.03
	Provisions réglementées				
	Total I	232 335	205 666	26 669	12.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 319 550	658 532	661 017	100.38
	Concours bancaires courants	28 026	573	27 453	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	128 992	53 338	75 654	141.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	140 545	117 192	23 353	19.93
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 411	238 596	31 815	13.33
	Dettes fiscales et sociales	99 067	83 109	15 958	19.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	89 438	59 265	30 173	50.91
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 076 029	1 210 606	865 423	71.49
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 308 364	1 416 272	892 092	62.99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	846 247	459 875		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 308 364.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 256 624.92 Euros et dégageant un bénéfice de 15 669.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	1 000			1 000

SARL ABILAN
4240 MACAYE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674
Dettes fiscales et sociales	33 661
Total	35 692

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 931
Total	5 931

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00

Siège social : ETXE HANDIA

64240 MACAYE

825 008 253 RCS BAYONNE

DOSSIER JURIDIQUE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31/05/2022

COMPTES CLOS LE 31/12/2021

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

CONVOCATIONS

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS Bayonne

Monsieur MATHIEU MEMBREDE
ROUTE D'HELETTE
64 250 LOUHOSSOA

MACAYE, le 13 mai 2022

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui sera réunie **le 31 mai 2022 à 18h00 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

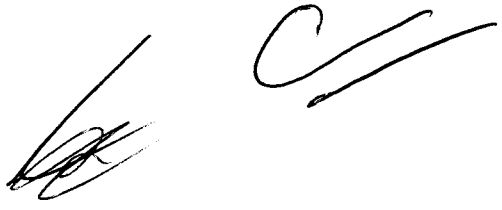
- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté de se faire représenter à cette assemblée par leur conjoint ou par un autre associé dans le cas où la société comprend plus de deux associés.
A cette fin, nous tenons à leur disposition une formule de pouvoir qui leur permettra de se faire représenter.
En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

La gérance



ABILAN
Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS Bayonne

Monsieur HERVE MONGABURE
ANCIENNE LAITERIE
64250 LOUHOSSOA

MACAYE, le 13 mai 2022

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui sera réunie **le 31 mai 2022 à 18h00 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté de se faire représenter à cette assemblée par leur conjoint ou par un autre associé dans le cas où la société comprend plus de deux associés.
A cette fin, nous tenons à leur disposition une formule de pouvoir qui leur permettra de se faire représenter.
En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

La gérance

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT SPECIAL

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées audit article qui sont intervenues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à savoir :

- Une convention entre Mr Mathieu Membrède et la SARL Batiko dont il est associé.
- Facturation de prestations de services à la SARL Abilan par la SARL Batiko pour 35 344 € TTC sur la période 01.01.2021 – 31.12.2021.

- Une convention entre la sci MH et la SARL Abilan, dont Mathieu Membrèse et Hervé Mongabure sont tous deux associés.
- Facturation de loyer à la SARL ABILAN par la SCI MH pour 1 800 € TTC sur la période 01.04.2021 – 31.12.2021

Nous vous remercions d'en prendre acte.

La gérance

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT DE GESTION

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.
Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	9 241	3 088	199,26
Total des immobilisations incorporelles	9 241	3 088	199,26
Constructions	544 040		100,00
Installations techniques, matériel et outillage industriel	367 536	331 113	11,00
Autres immobilisations corporelles	525 220	175 850	198,68
Immobilisations en cours	15 018		100,00
Total des immobilisations corporelles	1 451 814	506 963	186,37
Autres titres immobilisés	15	15	0,00
Autres immobilisations financières	1 410	1 410	0,00
Total des immobilisations financières	1 425	1 425	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 462 481	511 478	185,93
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	119 216	81 290	46,66
En cours de production (biens)	204 607	107 230	90,81
Stocks et en-cours	323 823	188 520	71,77
Avances et acomptes sur commandes	7 272		100,00
Clients et comptes rattachés	344 680	246 720	39,70

Autres créances	94 492	114 017	-17,12
Créances	439 172	360 737	21,74
Disponibilités	69 681	351 796	-80,19
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	69 681	351 796	-80,19
Charges constatées d'avance	5 931	3 738	58,67
TOTAL ACTIF CIRCULANT	845 882	904 793	-6,51
TOTAL ACTIF	**2 308 364**	**1 416 271**	**62,99**
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	100 000	100 000	0,00
Réserve légale	10 000	500	NS
Report à nouveau	72 275	46 298	56,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	**15 669**	**35 477**	**-55,83**
Subventions d'investissement	34 390	23 390	47,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**232 335**	**205 666**	12,97
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	1 347 575	659 104	104,46
Emprunts et dettes financières diverses	128 991	53 337	141,84
Avances et acomptes reçus	140 545	117 192	19,93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 411	238 596	13,33
Dettes fiscales et sociales	99 067	83 109	19,20
Autres dettes	89 438	59 264	50,91
TOTAL DETTES	**2 076 028**	**1 210 605**	71,49
TOTAL PASSIF	**2 308 364**	**1 416 271**	**62,99**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	**31/12/2021 12 mois**	**31/12/2020 12 mois**	**Ecart %**
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	2 256 624	2 787 558	-19,05
Production stockée et immobilisée	297 452	-228 321	230,28
Coût des achats et charges externes	1 710 659	1 898 930	-9,91
VALEUR AJOUTEE	843 417	660 307	27,73
Subventions d'exploitation	10 000	16 000	-37,50
Impôts, taxes et versements assimilés	11 603	19 347	-40,03
Charges de personnel	755 497	521 558	44,85

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	86 317	135 402	-36,25
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	84 672	15 415	449,28
Autres produits	372	1 463	-74,57
Dotations aux amortissements et provisions	129 927	105 958	22,62
Autres charges	95	2 805	-96,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	**41 336**	**43 514**	-5,01
Résultat financier	-15 100	-2 267	-566,08
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	26 236	41 246	-36,39
Résultat exceptionnel	-7 145	1 529	-567,30
Impôt sur les bénéfices	3 422	7 299	-53,12
RESULTAT NET COMPTABLE	**15 669**	**35 477**	**-55,83**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 256 624 € contre 2 787 558 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 19,05 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 607 785 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 129 927 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 521 558 € à 755 497 €, soit une progression de 44,85 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 25 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 41 336 € contre 43 514 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 5,01 %.

Le résultat financier, d'un montant de -15 100 €, contre -2 267 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 26 236 €, contre 41 246 € au 31 décembre 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -7 145 €, contre 1 529 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 3 422 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 15 669 €, représentant 0,69 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -55,83 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 35 477 €, soit 1,27 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture des comptes, aucun évènement important n'est survenu.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société ne procède pas à des travaux en matière de recherche et développement.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 15 669,07 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	15 669.07 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	72 275.89 €
- Une somme de	15 669.07 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau Créditeur" qui s"élèvera à	87 944.96 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées audit article qui sont intervenues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à savoir :

- Une convention entre Mr Mathieu Membrède et la SARL Batiko dont il est associé.
- Facturation de prestations de services à la SARL Abilan par la SARL Batiko pour 35 344 € TTC sur la période 01.01.2021 – 31.12.2021.

- Une convention entre la sci MH et la SARL Abilan, dont Mathieu Membrèse et Hervé Mongabure sont tous deux associés.
- Facturation de loyer à la SARL ABILAN par la SCI MH pour 1 800 € TTC sur la période 01.04.2021 – 31.12.2021.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La gérance

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

TEXTE DES RESOLUTIONS

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.
L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 15 669,07 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	15 669.07 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	72 275.89 €
- Une somme de	15 669.07 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau Créditeur" qui s"élèvera à	87 944.96 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, à savoir :

- Une convention entre Mr Mathieu Membrède et la SARL Batiko dont il est associé.
- Facturation de prestations de services à la SARL Abilan par la SARL Batiko pour 35 344 € TTC sur la période 01.01.2021 – 31.12.2021.

- Une convention entre la sci MH et la SARL Abilan, dont Mathieu Membrèse et Hervé Mongabure sont tous deux associés.
- Facturation de loyer à la SARL ABILAN par la SCI MH pour 1 800 € TTC sur la période 01.04.2021 – 31.12.2021.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les co-gérants, se sont rémunérés à hauteur de :

- 25 675 €uros pour Monsieur Mongabure Hervé ;
- 25 702 €uros pour Monsieur Membrede Mathieu ;

Conformément au procès-verbal en date du 15 décembre 2017.

Par ailleurs, la société a pris en charge :

- Pour Monsieur Mongabure Hervé 10 866.66 €uros de cotisations obligatoires et 2 780.01 € de cotisations facultatives ;
- Pour Monsieur Membrede Mathieu 10 948 €uros de cotisations obligatoires et 3 038.50 € de cotisations facultatives ;

Conformément au procès-verbal en date du 15 décembre 2017.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

FEUILLE DE PRESENCE

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 MAI 2022

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur HERVE MONGABURE ANCIENNE LAITERIE 64250 LOUHOSSOA	500 PP	500	Co-gérant	
Monsieur MATHIEU MEMBREDE ROUTE D'HELETTE 64250 LOUHOSSOA	500 PP	500	Co-gérant	
TOTAL sur les **1 000** parts composant le capital social	**1 000 PP**	**1 000**		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant toutes les parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées toutes les voix.

Le Président de séance

CONSEIL

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mai, à dix-huit heures zéro minute, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur MATHIEU MEMBREDE, propriétaire de 500 parts
- Monsieur HERVE MONGABURE, propriétaire de 500 parts

soit un total de 1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Monsieur HERVE MONGABURE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 15 669,07 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	15 669.07 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	72 275.89 €
- Une somme de	15 669.07 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau Créditeur" qui s"élèvera à	87 944.96 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, à savoir :

- Une convention entre Mr Mathieu Membrède et la SARL Batiko dont il est associé.
- Facturation de prestations de services à la SARL Abilan par la SARL Batiko pour 35 344 € TTC sur la période 01.01.2021 – 31.12.2021.

- Une convention entre la sci MH et la SARL Abilan, dont Mathieu Membrèse et Hervé Mongabure sont tous deux associés.
- Facturation de loyer à la SARL ABILAN par la SCI MH pour 1 800 € TTC sur la période 01.04.2021 – 31.12.2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les co-gérants, se sont rémunérés à hauteur de :

- 25 675 €uros pour Monsieur Mongabure Hervé ;
- 25 702 €uros pour Monsieur Membrede Mathieu ;

Conformément au procès-verbal en date du 15 décembre 2017.

Par ailleurs, la société a pris en charge :

- Pour Monsieur Mongabure Hervé 10 866.66 €uros de cotisations obligatoires et 2 780.01 € de cotisations facultatives ;
- Pour Monsieur Membrede Mathieu 10 948 €uros de cotisations obligatoires et 3 038.50 € de cotisations facultatives ;

Conformément au procès-verbal en date du 15 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

La gérance :

- MATHIEU MEMBREDE

La gérance :

- HERVE MONGABURE

ABILAN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS BAYONNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 15 669,07 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	15 669.07 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	72 275.89 €
- Une somme de	15 669.07 €
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau Créditeur" qui s"élèvera à	87 944.96 €

Copie certifiée conforme
La Gérance

ABILAN
Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00
Siège social : ETXE HANDIA
64240 MACAYE
825 008 253 RCS Bayonne

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE
1 AV MARIE ANNE DE NEUBOURG
BP 18180
64181 BAYONNE

Objet : **ABILAN**
N° RCS : **825008253 RCS BAYONNE**
N° gestion : 825008253

Macaye, le 31 mai 2022

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,34 euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

La gérance